AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0834
FR0000065484-FS0377

8 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2016, la société de droit allemand Allianz SE (Koeniginstrasse 28, Munich, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 avril 2016, par l'intermédiaire des sociétés Allianz Iard, AVIP et Arcalis qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir 1 558 016 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 5,003% des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Allianz Iard	1 552 186	5,04	1 552 186	4,98
AVIP	5 430	0,02	5 430	0,02
Arcalis	400	ns	400	ns
Total groupe Allianz	**1 558 016**	**5,06**	**1 558 016**	**5,003**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LECTRA SA sur le marché.

À cette occasion, la société Allianz Iard a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital de la société LECTRA SA.

[1] Sur la base d'un capital composé de 30 807 885 actions représentant 31 142 289 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.